

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 470-2007 du 20 juin 2007, monsieur Patrick Préfontaine a été nommé membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1156-2007 du 19 décembre 2007, madame Nathalie Boyd a été nommée membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 625-2008 du 18 juin 2008, monsieur Mathieu Bergeron a été nommé membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 930-2008 du 1<sup>er</sup> octobre 2008, monsieur Samy Gennaoui a été nommé membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur :

QUE monsieur Simon Lafrance, conseiller principal, La firme STRATEGEUM inc., soit nommé membre et président du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes, en remplacement de madame Catherine Gosselin;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, à titre de personnes issues du personnel de la fonction publique, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— monsieur Marc-André Thivierge, directeur États-Unis, ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, en remplacement de monsieur Gabriel Chartier;

— madame Elisa Valentin, directrice Amérique latine et Antilles, ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, en remplacement de madame Nathalie Boyd;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— monsieur Sébastien Boyer, gestionnaire de territoires, Asie, Amérique centrale et Caraïbe, Media5 Corporation, en remplacement de monsieur Patrick Préfontaine;

— madame Celeste Fabricio, conseillère en attraction de talents, Québec International, Corporation de développement économique pour la région de Québec, en remplacement de monsieur Guilton Pierre-Jean;

— madame Véronique Proulx, directrice, Centre des affaires internationales, Laval Technopole, en remplacement de madame Diane Lachapelle;

— madame Sylvie Thériault, directrice générale, Regroupement des CEGEPS pour la coopération et le développement international, en remplacement de monsieur Mathieu Bergeron;

— madame Cathy Wong, agente de développement du secteur jeunesse, Les YMCA du Québec, en remplacement de monsieur Samy Gennaoui.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

61102

Gouvernement du Québec

### **Décret 112-2014, 12 février 2014**

CONCERNANT la nomination de trois membres du Conseil de l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse

ATTENDU QUE l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse a été instituée en vertu de l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Exécutif de la Communauté française de Belgique relative à l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, signée le 31 mai 1984;

ATTENDU QUE cette agence est devenue l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse en vertu de l'Entente relative à l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Communauté française de Belgique, signée le 29 mars 2007;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9 de la Loi reconnaissant des organismes visant à favoriser les échanges internationaux pour la jeunesse (chapitre O-10), l'Office est régi, notamment, par les dispositions de l'entente, de ses modifications et de cette loi;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de l'entente, l'Office est administré par un Conseil composé, outre des coprésidents, de six membres désignés par le gouvernement du Québec et de six membres désignés par le gouvernement de la Communauté française de Belgique et le gouvernement du Québec choisit trois membres représentant les ministères ou les organismes gouvernementaux et trois membres représentant la société civile;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de cette entente, les membres sont nommés pour une période maximale de quatre ans au terme de laquelle ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 674-2008 du 25 juin 2008, messieurs Simon Bégin et Mathieu Bergeron ont été nommés membres du Conseil de l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 432-2010 du 19 mai 2010, monsieur Serge Brassat a été nommé membre du Conseil de l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur :

QUE monsieur Serge Brassat, directeur général du Cégep Édouard-Montpetit et directeur général de l'École nationale d'aérotechnique, soit nommé de nouveau membre du Conseil de l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, représentant la société civile, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Conseil de l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, représentant la société civile, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— monsieur Christian Bélair, président et directeur général, Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec, en remplacement de monsieur Simon Bégin;

— madame Natalie Chapdelaine, chargée de projets, Arts-affaires, Conseil des arts de Montréal, en remplacement de monsieur Mathieu Bergeron.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

61103

Gouvernement du Québec

## **Décret 113-2014, 12 février 2014**

CONCERNANT la nomination de trois membres du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse

ATTENDU QUE l'article 8 de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (chapitre 0-5.2) prévoit notamment que les affaires de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse sont administrées par un conseil d'administration composé d'au moins cinq membres, nommés par le gouvernement, dont un représentant de chacun des organismes suivants : l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse et l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit notamment que le mandat de ces membres au conseil d'administration est d'une durée d'au plus quatre ans;

ATTENDU QUE l'article 16 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1295-2009 du 2 décembre 2009, madame Judy Kremer ainsi que messieurs Simon Bégin et Luc Dastous ont été nommés membres du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— monsieur Christian Bélair, président et directeur général, Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec, représentant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, en remplacement de monsieur Simon Bégin;